



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Structures gouvernementales

Question écrite n° 1716

Texte de la question

M Jean Charbonnel s'étonne auprès de M le Premier ministre de la réponse fournie le 6 juillet 1988 lors de la séance des questions au Gouvernement au sujet de la suppression du secrétariat d'Etat aux rapatriés. L'argument selon lequel les problèmes soulevés par les rapatriés relèvent de différents départements ministériels et ne nécessitent donc pas la création d'un ministère fédérateur ne semble pas en effet déterminant. De fait, le dossier des rapatriés est spécifique et appelle un traitement global de la part des pouvoirs publics. D'autre part, la suppression pure et simple d'un tel ministère risque d'aggraver le sentiment d'abandon d'une population qui reste très sensibilisée. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si, à défaut d'un ministère, la création d'une direction chargée de centraliser et de résoudre ces problèmes est envisagée, qui permettrait en outre de faciliter l'organisation des demandes de tous les Français concernés.

Texte de la réponse

Réponse. - Le Premier ministre fait observer à l'honorable parlementaire que les membres du gouvernement successivement chargés des rapatriés ont aspiré, chacun à son tour, à être le dernier. Le moment a paru venu d'exaucer ce vœu dans la mesure où les organisations concernées elles-mêmes ont considéré qu'il n'y avait plus matière à législation. Aussi, pour veiller à la bonne exécution de ce qui reste à faire, le Gouvernement a-t-il préféré désigner, en la personne de M Maurice Benassayag, un délégué interministériel.

Données clés

Auteur : [M. Charbonnel Jean](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1716

Rubrique : Gouvernement

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 1988, page 2337